

SUJET D'EXAMEN DE 2^{de} SESSION
Semestres 1-3-5

Année universitaire 2021 – 2022

Intitulé de l'UE : 5E20 – Histoire sociale et culturelle de l'Europe moderne – La Révolution française

Semestre : S 5

Nom de l'enseignant : Christian RENOUX

Licence : Modalités et durée de l'épreuve : 4 heures

Document et/ou matériels autorisés : aucun

Sujet

Traitez l'un des deux sujets au choix :

Sujet n° 1 : Robespierre

Sujet n° 2 : Commentez le texte suivant

Barnave et la fonction d'électeur

Discours de 11 août 1791

S'il existe un droit individuel parmi les droits politiques dans votre Constitution, ce droit est celui de citoyen actif, vos comités ne vous ont pas proposé d'y toucher.

La fonction d'électeur¹ n'est pas un droit; c'est encore une fois pour tous que chacun l'exerce ; c'est pour tous, que les citoyens actifs nomment les électeurs; c'est pour la société entière qu'ils existent; c'est à la société seule qu'il appartient de déterminer les conditions avec lesquelles ou peut être électeur; [...] Maintenant, je dis que le gouvernement représentatif, le premier le plus libre, le plus sublime des gouvernements, n'a qu'un piège à éviter, n'a qu'un échec à redouter : c'est la corruption. Je

¹ « Pour former l'Assemblée nationale législative, les citoyens actifs se réuniront tous les deux ans en Assemblées primaires dans les villes et dans les cantons [...]. Les Assemblées primaires nommeront des électeurs en proportion du nombre de citoyens actifs [...] Les électeurs nommés en chaque département se réuniront pour élire le nombre de représentants dont la nomination sera attribuée à leur département » (Constitution adoptée le 3 septembre 1791, Section II, Assemblées primaires. Nomination des électeurs, art. 1, 6 et 7).

dis que le gouvernement représentatif, pour être éternellement bon, éternellement libre n'a qu'une inquiétude, qu'une sollicitude à considérer lorsqu'il se constitue : c'est la pureté, et autant qu'il est possible, l'incorruptibilité des corps électoraux. [...]

On vous a présenté, sous différents points de vue les trois avantages qui doivent se trouver dans, les assemblées électorales : premièrement *lumières* ; et il est impossible de nier que non quant à un individu mais quant à une collection d'hommes, une certaine fortune, une contribution déterminée, est, jusqu'à un certain point, le gage d'une éducation plus soignée et de lumières plus étendues; la seconde garantie est dans l'intérêt à la chose publique de la part de celui que la société a chargé de faire ses choix, et il est évident qu'il sera plus grand de la part de celui qui aura un intérêt particulier plus considérable à défendre ; enfin la dernière garantie est dans l'indépendance de fortune, qui mettant l'individu au-dessus du besoin, le soustrait plus ou moins aux moyens de corruption qui peuvent être employés pour le séduire. Ces trois moyens de liberté, ces trois gages que les assemblées électorales peuvent donner à la nation dans les électeurs qui les composent, je ne les cherche pas dans la classe supérieure, car c'est là sans doute qu'avec l'indépendance de fortune on trouverait trop facilement des motifs individuels, un intérêt particulier d'ambition séparé de l'intérêt public, et des moyens de corruption qui, pour être différents de ceux du besoin, n'en sont souvent pas plus alarmants pour la liberté.

Mais s'il est vrai que ce n'est pas dans les Classes supérieures que se trouvent le plus généralement les trois garanties, il est également vrai que ce n'est pas dans la classe des citoyens qui, obligés immédiatement et sans cesse, par la nullité absolue de leur fortune, de travailler pour leurs besoins, ne peuvent acquérir aucune des lumières nécessaires pour faire les choix, n'ont pas un intérêt assez puissant à la conservation de l'ordre social existant; étant enfin sans cesse aux prises avec le besoin et étant chaque jour, par l'absence d'un moment de travail, réduits aux dernières extrémités, ils offriraient, par là même, à la corruption de la richesse, un moyen trop facile de s'emparer des élections. C'est donc dans la classe moyenne qu'il faut chercher des électeurs, et je demande à tous ceux qui m'entendent si c'est contribution de 10 Journées de travail qui constitue cette classe moyenne, et qui peut assurer à la Société un degré certain de sécurité. [...]

Dès que le gouvernement est déterminé, dès que par une Constitution établie les droits de chacun sont réglés et garantis (c'est le moment auquel j'espère que nous allons toucher), alors il n'y a plus qu'un même intérêt pour les hommes qui vivent de leurs propriétés et pour ceux qui vivent d'un travail honnête ; alors il n'y a plus dans la société que deux intérêts opposés, l'intérêt de ceux qui veulent conserver l'état de choses existant parce qu'ils voient le bien-être avec la propriété, l'existence avec le travail, et l'intérêt de ceux qui veulent changer l'état de choses existant parce qu'il n'y a de ressources pour eux que dans une alternative de révolution, parce qu'ils sont des êtres qui grossissent et

grandissent pour ainsi dire dans les troubles, comme les insectes dans la Corruption ! (*Vifs applaudissements.*)

Or, s'il est vrai que dans une Constitution établie tout ce qui est honnête, tout ce qui veut le bien et la paix a essentiellement le même intérêt, tout consiste à mettre l'intérêt commun dans la main de ceux qui présentent les garanties nécessaires pour donner à tous la certitude de voir cet intérêt commun bien conservé, bien défendu. Je veux donc que les électeurs soient pris dans cette classe générale d'hommes honnêtes et laborieux, mais que dans cette même classe on choisisse ceux qui ont, qui promettent quelques lumières, qui ne sont pas facilement trompés ; ceux qui, dans cet intérêt commun qu'ils ont avec tous, y trouvant assez d'avantages et ont une existence à conserver assez importante pour ne pas la sacrifier aux avantages personnels de ceux qui mettraient en opposition contre cet intérêt commun l'intérêt particulier de la corruption ; car il faut que celui qui élit pour la société soit attaché à l'intérêt social par sa propriété, de manière qu'il ne soit pas facile de lui présenter par corruption un intérêt plus grand que celui qui l'attache à la chose commune et générale. Tant que vous vous éloignerez de là, vous tomberez sous le seul abus du gouvernement représentatif ; vos élections seront corrompues. [...]

Revenons donc au point principal, qui est de rechercher la représentation dans aucune des deux classes extrêmes, ni dans l'homme extrêmement riche, ni dans l'homme extrêmement pauvre, mais dans la classe moyenne [...].

Archives parlementaires de 1787 à 1860, t. 29, Séance du 11 août 1791, p. 366-367.